

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE FONCTIONNEMENT
DES ETABLISSEMENTS DU PREMIER CYCLE
DU SECOND DEGRE DU SECTEUR SCOLAIRE DE NANGIS**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 27 MARS 2024**

Objet : 2024/MARS/10

Participation des communes pour 2024

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de la convocation :

20 mars 2024

L'an deux mille VINGT QUATRE, le VINGT SEPT MARS, à dix-neuf heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Nathalie PIEUSSERGUES, Présidente

Etaient présents :

Délégués titulaires

M.BOLLINGER Philippe	(La Chapelle Rablais)
Mme LEGER Sophie	(La Croix en Brie)
Mme CHEREAU Agnès	(La Croix en Brie)
M.BERNARD Jean-Yves	(Fontains)
Mme SEVE Patricia	(Fontenailles)
Mme FOURREY Marie-Françoise	(Grandpuits Bailly Carrois)
Mme PIEUSSERGUES Nathalie	(Nangis)
Mme LION Edith	(Nangis)
M.DONIO Edouard	(Rampillon)
Mme CALLON Carol	(Saint Ouen en Brie)

Délégués suppléants

M. GILIER Gérard	(Fontains)
Mme CLESSE Sandrine	(Saint Ouen en Brie)

Excusés Titulaires

Mme GUIBERT Caroline	(La Chapelle Rablais)
Mme RONCERET Céline	(Fontains)
Mme SAMAKÉ Sira	(Fontenailles)
M.ZEITOUN Nicolas	(Grandpuits Bailly Carrois)
M. GILLES-MOUROUX Alexandre,	(Rampillon)
Mme GONCALVES Emeline	(Saint Ouen en Brie)
M.GOLFIER Luc	(Vanville)
M. SGARD Jean-Sébastien	(Vanville)

Pouvoirs : M. Jean-Sébastien SGARD à Mme Carol CALLON

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 27 avril 1982 modifiant le mode de calcul des participations des communes,

Vu la délibération n° 2024/FEV/01 en date du 15 février 2024 dans laquelle la Présidente a présenté les orientations budgétaires de l'année 2024,

Vu la délibération n° 2024/MARS/09 de ce jour adoptant le budget primitif du syndicat pour l'année 2024,

Considérant les documents présentés permettant le calcul des cotisations des communes,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

ARTICLE 1:

APPROUVE le montant des participations des communes tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2

DIT que le montant de participation sera inscrit en recettes sur le budget de fonctionnement 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

La Présidente,

Nathalie PIEUSSERGUES

Agence Intercommunale
pour le fonctionnement et
l'équipement de premier
ordre de secteur délégué de
Nangis - Secrétaire de Nangis
11/04/2024 - 14h01 - M. Ville - Nangis

SIVOS_ PARTICIPATIONS DES COMMUNES POUR L'ANNEE 2024

Envoyé en préfecture le 01/04/2024

Reçu en préfecture le 01/04/2024

Publié le

ID : 077-257702118-20240327-2024_MARS_10-DE

COMMUNES	Elèves	POTENTIEL FISCAL			REPARTITION			TOTAL
		par habitant	Nb habitant	total commune	Elèves	Population	Potentiel F	
LA CHAPELLE RABLAIS	2	640,38	947	606 439,86	140,76	1 019,38	668,48	1 828,61
LA CROIX EN BRIE	1	763,15	682	520 468,30	70,38	734,13	573,71	1 378,21
FONTAINS	4	787,37	273	214 952,01	281,51	293,87	236,94	812,32
FONTENAILLES	39	686,57	1 091	749 047,87	2 744,74	1 174,39	825,67	4 744,80
GRANDPUITS/BAILLY CARROIS	42	1530,38	1 034	1 582 412,92	2 955,87	1 113,03	1 744,29	5 813,19
NANGIS	557	1070,64	9 073	9 713 916,72	39 200,49	9 766,45	10 707,60	59 674,55
RAMPILLON	38	669,91	852	570 763,32	2 674,36	917,12	629,15	4 220,63
ST OUEN EN BRIE	3	642,58	850	546 193,00	211,13	914,97	602,07	1 728,17
VANVILLE	2	718,70	192	137 990,40	140,76	206,67	152,11	499,54
TOTAL	688		14 994	14 642 184,40	48 420,00	16 140,00	16 140,00	80 700,00

Nangis le 27 mars 2024
 La Présidente
 Nathalie PIERRESSEGUES

Je soussigné, Maire de Nangis, certifie l'exactitude de ces données et leur conformité avec les données de la base de données de la Direction Départementale de l'Éducation Nationale de Nangis.

Envoyé en préfecture le 01/04/2024

Reçu en préfecture le 01/04/2024

Publié le

ID : 077-257702118-20240327-2024_MARS_10-DE